

Paraît chaque mois
Abonnement annuel :
160 francs suisses
Fascicule mensuel :
20 francs suisses

106^e année – N° 10
Octobre 1993

Le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR	
Convention de Berne	
– Déclaration sur le maintien de l'application de l'Acte de Berlin (1908) et l'adhésion à l'Acte de Paris (1971) : Namibie	255
– Nouveau membre de l'Union de Berne : Jamaïque	255
Traité sur l'enregistrement international des œuvres audiovisuelles. Ratification : Chili	256
ACTIVITÉS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT	
Afrique	257
Amérique latine et Caraïbes	257
Asie et Pacifique	257
Pays arabes	258
ACTIVITÉS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ	259
AUTRES CONTACTS DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI AVEC DES GOUVERNEMENTS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR	259
NOUVELLES DIVERSES	261
CALENDRIER DES RÉUNIONS	262
LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS	
(ENCART)	
Note de l'éditeur	
AUTRICHE	
Loi modificative de 1988 de la loi sur le droit d'auteur (n° 601 du 19 octobre 1988) Texte 1-04	
Loi modificative de 1989 de la loi sur le droit d'auteur (n° 612 du 29 novembre 1989) Texte 1-05	
JAPON	
Loi portant modification de certaines dispositions de la loi sur le droit d'auteur (n° 106 du 16 décembre 1992)	Texte 3-07

OMPI 1993

La reproduction des notes et rapports officiels ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Notifications relatives aux traités administrés par l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur

Convention de Berne

Déclaration sur le maintien de l'application de l'Acte de Berlin (1908) et l'adhésion à l'Acte de Paris (1971)

NAMIBIE

Le Gouvernement de la Namibie a déposé, le 21 septembre 1993, une déclaration sur le maintien de l'application, à l'égard de la Namibie, de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, révisée à Berlin le 13 novembre 1908, et complétée par le Protocole adopté à Berne le 20 mars 1914, avec la réserve — faite conformément à l'article 27 de la convention ainsi révisée — relative aux œuvres non tombées dans le domaine public de leur pays d'origine, qui substitue à l'article 18 de ce texte l'article 14 de la Convention de Berne signée le 9 septembre 1886 et le paragraphe 4 du Protocole de clôture de la convention modifié par l'Acte additionnel de Paris du 4 mai 1896.

Ladite déclaration indique aussi que la Namibie adhère à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886 révisée à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 28 septembre 1979 (Acte de Paris).

L'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne entrera en vigueur, à l'égard de la Namibie, le 24 décembre 1993.

Pour déterminer sa part contributive dans le budget de l'Union de Berne, la Namibie sera rangée dans la classe IX.

Notification Berne n° 151, du 24 septembre 1993.

Nouveau membre de l'Union de Berne

JAMAÏQUE

Le Gouvernement de la Jamaïque a déposé, le 28 septembre 1993, son instrument d'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, avec la déclaration selon laquelle le Gouvernement de la Jamaïque invoque le bénéfice de la faculté prévue par l'article II et de celle prévue par l'article III de l'Annexe de ladite convention.

La Jamaïque n'était pas jusqu'alors membre de l'Union internationale pour la protection des œu-

vres littéraires et artistiques (Union de Berne), fondée par la Convention de Berne.

La Convention de Berne, telle que révisée à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 28 septembre 1979, entrera en vigueur, à l'égard de la Jamaïque, le 1^{er} janvier 1994. Dès cette date, la Jamaïque deviendra membre de l'Union de Berne.

Notification Berne n° 152, du 1^{er} octobre 1993.

**Traité sur l'enregistrement international
des œuvres audiovisuelles**

Ratification

CHILI

Le Gouvernement du Chili a déposé, le 29 septembre 1993, son instrument de ratification du Traité sur l'enregistrement international des œuvres audiovisuelles, adopté à Genève le 18 avril 1989.

Ledit traité entrera en vigueur, à l'égard du Chili, le 29 décembre 1993.

Notification IRAW n° 13, du 30 septembre 1993.

Activités de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur spécialement conçues pour les pays en développement

Afrique

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Namibie. En juillet 1993, à Windhoek, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux du renforcement de la coopération entre la Namibie et l'Organisation.

Togo. En juillet 1993, M. Kossi Pascal Tsogbe, chef de la Division du droit d'auteur à la Direction des affaires culturelles, s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI de la loi de 1991 portant protection du droit d'auteur, du folklore et des droits voisins, ainsi que des avantages que le Togo retirerait de l'adhésion au Traité sur l'enregistrement international des œuvres audiovisuelles (Traité sur le registre des films).

Amérique latine et Caraïbes

Cours de formation, séminaires et réunions

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges fédéraux mexicains (Mexique). Du 12 au 14 juillet 1993, s'est tenu, à Mexico, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI à l'intention des juges fédéraux mexicains, en coopération avec la Cour suprême et le Ministère de l'éducation publique du Mexique. Le séminaire, auquel assistaient environ 120 magistrats mexicains, a été ouvert par le ministre de l'éducation publique, M. Ernesto Zedillo Ponce de León, et le président de la Cour suprême, M. Ulyses Schmoll Ordoñez. Des exposés ont été présentés par six consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique et du Venezuela; par trois fonctionnaires mexicains et par un fonctionnaire de l'OMPI.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Mexique. En juillet 1993, M. Roberto Cantoral, président de la Société des auteurs et compositeurs du Mexique (SACM) et président du Comité latino-américain de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), accompagné d'autres représentants de la SACM, s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre celle-ci et la SACM.

Nicaragua. En juillet 1993, un consultant costa-ricien de l'OMPI s'est rendu en mission à Managua pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'élaboration d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur.

Asie et Pacifique

Cours de formation, séminaires et réunions

Quatrième réunion de haut niveau de l'OMPI à l'intention des fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud sur la coopération dans le domaine de

la propriété intellectuelle (Fidji). Du 12 au 14 juillet 1993, s'est tenue, à Suva, la quatrième réunion de haut niveau de l'OMPI à l'intention des fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud sur la coopération dans le domaine de la propriété

intellectuelle, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement fidgien. Cette réunion, qui a été ouverte par M. Kelemedi Bulewa, procureur général et ministre de la justice, avait pour objet l'échange de données d'expérience et d'informations sur la législation, l'administration et la coopération internationale dans les domaines de la propriété industrielle, du transfert des techniques et du droit d'auteur. Elle a été suivie par 11 fonctionnaires de six pays de la région du Pacifique Sud (Etats fédérés de Micronésie, Iles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Vanuatu) et par huit fonctionnaires fidjiens. Cinq fonctionnaires du secrétariat du Forum du Pacifique Sud, du Conseil néo-zélandais du droit d'auteur et de l'Université du Pacifique Sud ont également participé à la réunion en qualité d'observateurs. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un australien et l'autre britannique, ainsi que par trois fonctionnaires de l'Organisation. Des exposés décrivant la situation actuelle dans chaque pays en matière de protection de la propriété intellectuelle ont été présentés par les représentants des pays participants. Les participants de la réunion ont conclu que le renforcement du système de la propriété intellectuelle contribuerait beaucoup au développement technique, économique, culturel et social des pays de la région, et ont exprimé leur désir de coopérer avec l'OMPI, notamment en ce qui concerne l'élaboration et l'actualisation des législations nationales sur la propriété intellectuelle.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Bhoutan. En juillet 1993, à l'invitation du Gouvernement du Bhoutan, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus pour la première fois en mission à Thimbu. Ils se sont entretenus avec des ministres, des fonctionnaires nationaux et des fonc-

tionnaires du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi qu'avec des représentants du secteur privé des avantages de la mise en place au Bhoutan d'un régime légal et d'une administration pour la protection des droits de propriété intellectuelle et d'une assistance possible de l'OMPI. Ils ont également parlé de l'éventuelle adhésion du Bhoutan à la Convention instituant l'OMPI ainsi qu'à d'autres traités administrés par l'Organisation.

En juillet 1993 également, à la suite de cette mission, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la propriété industrielle et un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Chine. En mai et en juillet 1993, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Beijing pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la publication d'un ouvrage destiné à marquer le 20^e anniversaire de la coopération entre la Chine et l'OMPI.

Fidji. En juillet 1993, trois fonctionnaires de l'OMPI et un consultant australien de l'Organisation se sont entretenus, à Suva, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD et avec des représentants du secteur privé, de l'amélioration de la législation en matière de propriété intellectuelle et de l'administration de celle-ci dans le pays afin, notamment, d'encourager le transfert des techniques et les activités de recherche-développement. Les entretiens ont aussi porté sur le droit d'auteur. Cette mission était en partie financée au titre du projet multinational du PNUD.

Japon. En juillet 1993, un nouvel accord relatif à un fonds fiduciaire (pour 1993-1994) destiné aux activités de coopération pour le développement de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur a été conclu entre le Gouvernement japonais et l'Organisation.

Pays arabes

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Algérie. En juillet 1993, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur le projet de loi sur le droit d'auteur.

Emirats arabes unis. En juillet 1993, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur le projet de règlement d'application de la loi sur le droit d'auteur promulguée depuis peu.

Jordanie. En juillet 1993, à Genève, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonction-

naires de l'Organisation de la coopération future entre la Jordanie et l'OMPI dans les domaines du droit d'auteur et de la gestion collective des droits d'auteur.

Syrie. En juillet 1993, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Damas pour s'y

entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation d'un séminaire national de propriété industrielle qui se tiendra à Damas en 1994, ainsi que de l'éventuelle adhésion de la Syrie à l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et à la Convention établissant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

Activités de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur spécialement conçues pour les pays en transition vers l'économie de marché

Activités nationales

Bélarus. En juillet 1993, à Genève, M. Nikolai J. Lepilo, directeur du Département du droit d'auteur et des droits voisins, et un autre fonctionnaire national se sont entretenus avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de la nouvelle loi en projet sur le droit d'auteur et de la coopération entre le Bélarus et l'OMPI.

En juillet 1993 aussi, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, le texte d'un projet de loi sur le droit d'auteur.

Kazakhstan. En juillet 1993, à Genève, M. Märalbaj Skakbaev, président du Bureau kazakh du droit d'auteur et des droits voisins, et un autre fonctionnaire national se sont entretenus avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de la nouvelle loi en projet sur le droit d'auteur et de la coopération entre le Kazakhstan et l'OMPI.

En juillet 1993 aussi, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur.

L'ex-République yougoslave de Macédoine. En juillet 1993, à Genève, Mme Sofija Todorova, ministre du développement, M. Vladimir Ortakovski, vice-ministre des sciences, et deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de la protection de la propriété intellectuelle dans le pays et de la continuation éventuelle de l'application à ce pays des effets de certains traités administrés par l'OMPI.

Ouzbékistan. En juillet 1993, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Ukraine. En juillet 1993, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des commentaires sur un projet de nouvelle loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Autres contacts du Bureau international de l'OMPI avec des gouvernements et des organisations internationales dans le domaine du droit d'auteur

Contacts au niveau national

Espagne. En juillet 1993, à Santander, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, au cours d'un séminaire national sur le droit d'auteur organisé par le

Ministère espagnol de la culture, un exposé sur les travaux préparatoires concernant un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.

Etats-Unis d'Amérique. En juillet 1993, à Genève, M. Don Abelson, représentant adjoint des Etats-Unis d'Amérique pour le commerce chargé de la propriété intellectuelle, de l'investissement et des services, s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt commun relatives à la propriété intellectuelle.

Nations Unies

Comité consultatif des Nations Unies pour les questions administratives (questions de personnel et questions administratives générales (CCQA(PER)). En juillet 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Vienne, à la 79^e session du CCAQ(PER).

Comité consultatif des Nations Unies pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles (CCPOQ). En juillet 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion du groupe de travail du CCPOQ sur le système des coordonnateurs résidents.

Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU). En juillet 1993, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Londres, à la 19^e session du CCINU.

Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). En juillet 1993, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la session ordinaire de l'ECOSOC à Genève.

Réunion interorganisations des Nations Unies sur le développement social. En juillet 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion interorganisations sur le développement social. Cette réunion avait pour objectif d'examiner l'état des préparatifs du Sommet mondial pour le développement social de 1995.

Comité directeur interorganisations pour la décennie mondiale du développement culturel. En juillet 1993, à Genève, un fonctionnaire de l'OMPI a représenté l'Organisation à une réunion du Comité directeur interorganisations pour la décennie mondiale du développement culturel.

Commission de la fonction publique internationale (CFPI). En juillet 1993, deux fonctionnaires

de l'OMPI ont participé, à Vienne, à la 38^e session de la CFPI.

Organisations intergouvernementales

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). En juillet 1993, 25 fonctionnaires de pays européens en transition vers l'économie de marché, stagiaires du GATT, sont venus au siège de l'OMPI où des fonctionnaires de l'Organisation leur ont donné des informations sur les activités de l'OMPI et la propriété intellectuelle en général.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En juillet 1993, le représentant du HCR en Afrique du Sud s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation de la situation en Afrique du Sud.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En juillet 1993, l'OMPI a accueilli, à Genève, une réunion entre le PNUD et ce qu'il est convenu d'appeler les petites organisations techniques, sur la coopération mutuelle entre le PNUD et ces organisations. Outre l'OMPI, étaient représentés : le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) (Habitat), le Centre du commerce international (CCI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Union postale universelle (UPU). Les institutions se sont déclarées dans l'ensemble préoccupées de la diminution des fonds alloués par le PNUD et du ralentissement de ses activités d'appui à leurs propres activités de coopération, et elles ont examiné les procédures et mécanismes du PNUD applicables aux activités existantes et futures financées par lui.

Autres organisations

Association des bibliothèques internationales (AIL). En juillet 1993, à Genève, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Comité exécutif de l'AIL.

Nouvelles diverses

Nouvelles nationales

Bulgarie. La nouvelle loi sur le droit d'auteur et les droits voisins a été adoptée le 2 juin 1993 et est entrée en vigueur le 1^{er} août 1993.

Fédération de Russie. La nouvelle loi sur le droit d'auteur et les droits voisins est entrée en vigueur le 3 août 1993.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1993

8-12 novembre (Genève)

Comité d'experts sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (deuxième session)

Le comité continuera d'examiner la question de l'élaboration d'un éventuel nouvel instrument (traité) sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.

Invitations : Etats membres de l'OMPI, Commission des Communautés européennes et, en qualité d'observatrices, certaines organisations.

29 novembre - 10 décembre (Genève)

Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques (sixième session) et Réunion préparatoire de la Conférence diplomatique pour la conclusion du Traité sur le droit des marques

Le comité d'experts devrait terminer les préparatifs en vue d'un éventuel traité multilatéral sur l'harmonisation des législations protégeant les marques. La réunion préparatoire décidera des documents de fond qui devront être soumis à la conférence diplomatique et des Etats et organisations qui devront y être invités. Elle établira aussi un projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique. Sous réserve de la décision des organes directeurs en septembre 1993, la conférence diplomatique sera programmée pour la fin de 1994.

Invitations : Etats membres de l'Union de Paris, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

1994

3 et 4 mars (Genève)

Colloque international sur l'arbitrage des litiges de propriété intellectuelle (organisé conjointement par l'OMPI et l'Association américaine d'arbitrage (AAA))

Le colloque permettra de donner une vue d'ensemble des différentes procédures extrajudiciaires de règlement des litiges, en faisant plus particulièrement référence aux litiges en matière de propriété intellectuelle, d'examiner les principaux éléments du processus d'arbitrage et d'étudier la nature et l'utilisation de la médiation en tant que moyen de règlement des litiges.

Invitations : les gouvernements, certaines organisations non gouvernementales et toute personne intéressée (moyennant paiement d'un droit d'inscription).

Autres réunions

1993

10-13 novembre (Rome)

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : 1^{er} Forum de la FICPI.

1994

2-8 février (Queenstown)

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Comité exécutif.

4-9 mai (Beijing)

Licensing Executives Society International (LESI) : Conférence internationale.

8-11 mai (Seattle)

International Trademark Association (INTA) : 116^e réunion annuelle.

- 23-25 mai (Turin) Union internationale des éditeurs (UIE) : Symposium sur le thème "Les éditeurs et les techniques nouvelles".
- 25-28 mai (Luxembourg) Association communautaire du droit des marques (ECTA) : Réunion générale annuelle et Conférence.
- 28 mai - 5 juin (Ostende) Fédération internationale du commerce des semences (FIS)/Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL) : Congrès mondial.
- 12-18 juin (Copenhague) Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) : Comité exécutif.
- 19-24 juin (Vienne) Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Congrès.

